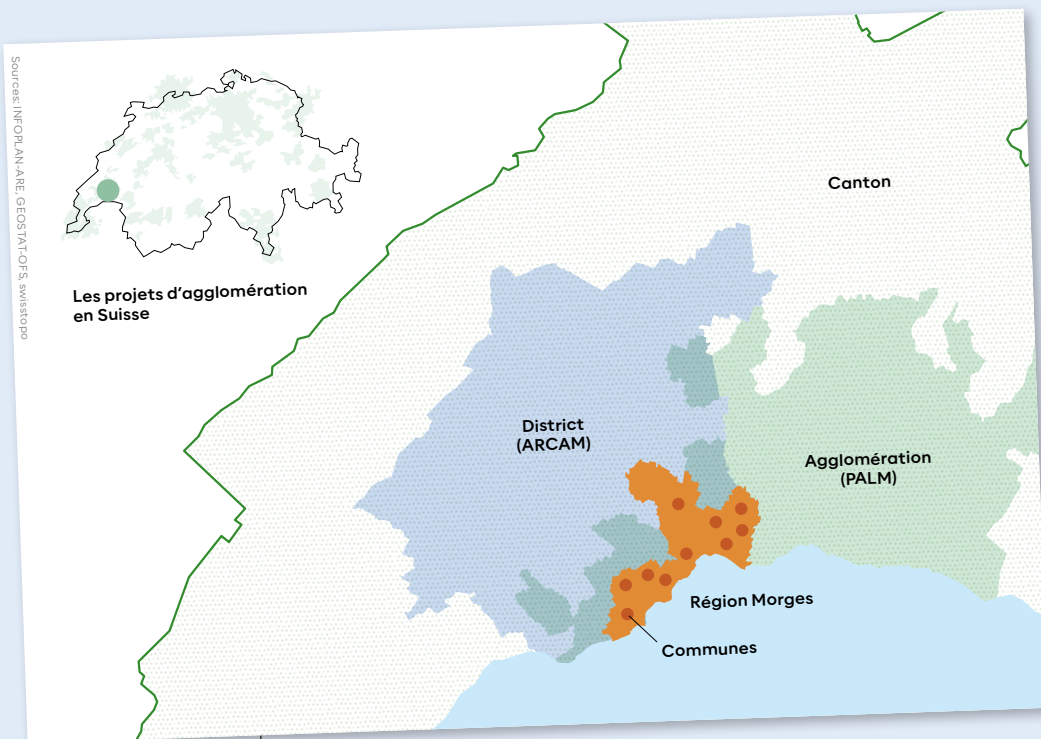


Région Morges
en bref

Région Morges, c'est :

Faire le lien entre plusieurs échelles de territoires



Depuis le 1^{er} janvier 2008, la Confédération dispose d'une base légale pour participer financièrement à l'amélioration des infrastructures de transport dans les villes et dans les agglomérations (LFIInfr). Assurée dans un premier temps par le fonds d'infrastructure, doté d'un montant fixe de 6 milliards sur 20 ans, elle a été pérennisée dès le 1^{er} janvier 2018 avec la création du fonds pour les routes nationales et pour le trafic d'agglomération (FORTA).

L'agglomération Lausanne-Morges a pu bénéficier de ces contributions dans le cadre des projets d'agglomération de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} génération pour un montant total de 485,7 millions (CHF, hors TVA et renchérissement). Sur ce montant, 26,76 millions sont destinés à la réalisation de mesures situées sur le territoire des communes de Région Morges.

Les échelles du territoire

Région Morges est une association de droit privé qui **regroupe 10 communes** autour d'un projet de développement territorial commun. En grande partie comprises dans le périmètre de l'agglomération Lausanne Morges, les communes de la région morgienne connaissent une forte croissance économique, accompagnée d'une pression démographique et d'un développement urbain importants.

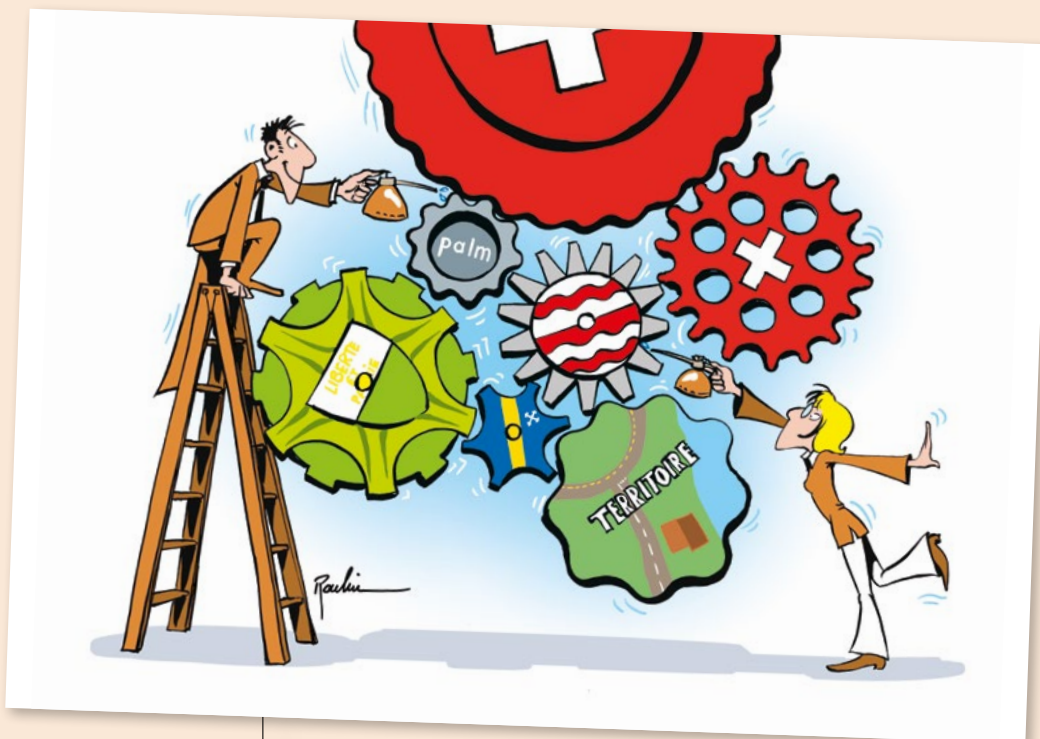
Ce phénomène n'est pas propre à la région morgienne. Bien au contraire, il est présent dans toute la Suisse, à tel point qu'en 2002 la **Confédération** a mis en place la politique des agglomérations: « *les zones urbaines de Suisse, petites et grandes, revêtent une importance particulière comme moteurs de l'activité économique du pays et comme lieu de vie de près des deux tiers de la population. Malgré leur dynamisme, ces zones sont pourtant confrontées à un certain nombre de défis spécifiques (extension de l'urbanisation, polarisation croissante, suburbanisation, défis institutionnels) qui impliquent des conséquences négatives sur le développement durable du territoire suisse* ».

La Confédération a encouragé les **communes et le Canton** à s'associer, car une partie des réponses à ces enjeux se trouvent dans une vision concertée qui dépasse le territoire communal. Elle propose des cofinancements conséquents des projets de mobilité inscrits dans les projets d'agglomération.

Le **projet d'agglomération Lausanne Morges (PALM)** est né en 2005. Afin de proposer un accompagnement proche du terrain et d'élaborer un projet commun et respectueux des disparités de ses 26 communes, l'agglomération s'est subdivisé en 5 schémas directeurs, dont le schéma directeur de la région morgienne (2007) devenu l'association Région Morges (2008).

Région Morges, c'est :

Réunir et coordonner les acteurs du territoire



Le fonctionnement de l'association Région Morges est financé à 80 % par les communes, les 20 % restant sont couverts par une subvention cantonale pour ses prestations dans le cadre du PALM.

Le financement du budget études et projets s'appuie sur un principe de solidarité intercommunale, les communes finançant également les études qui ne concernent pas directement leur territoire. Selon le sujet des études et projets, des subventions cantonales peuvent également compléter ce budget.

Les acteurs-riche·s

Région Morges, c'est avant tout 10 communes et un projet de territoire: les instances décisionnelles sont composées des **10 Syndic-que·s** et des différents municipales et municipaux en charge des thématiques en lien avec l'aménagement du territoire. Les groupes de travail sont constitués des représentant·e·s **des services techniques** communaux, et si besoin d'autres partenaires techniques.

Région Morges est un des principaux partenaires du **PALM**, qui réunit également le Canton, Lausanne Région et les 4 schémas directeurs du Centre, de l'Est, de l'Ouest, du Nord lausannois et 26 communes.

Région Morges, c'est aussi une collaboration étroite avec plusieurs partenaires institutionnels, qui participent aux études/projets de la région morgienne:

- **les services cantonaux**, principalement la Direction générale du territoire et du logement (DGTL), la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), la Direction générale de l'environnement (DGE), le Service de la promotion économique et de l'innovation (SPEI);
- le district qui réunit une cinquantaine de communes au sein de l'Association régionale Cossonay Aubonne Morges (**ARCAM**);
- les Transports de la région Morges-Bière-Cossonay (**MBC**).

Région Morges, c'est :

Proposer une approche transversale et exhaustive des projets



Le bureau technique de Région Morges est composé d'un poste de directeur/directrice, d'expert-es en urbanisme, mobilité et environnement et d'un-e responsable administratif, comptabilité et communication.

Les enjeux

Région Morges est un territoire marqué par une transition entre le rural et l'urbain, qui constitue toute la qualité de son cadre de vie. Son développement doit concilier son statut d'agglomération, notamment son excellente desserte en transports publics et son dynamisme économique, et sa structure spatiale particulière faite d'une ville centre entourée d'un réseau de villages et de vastes espaces naturels et agricoles. Trois thématiques majeures font l'objet d'études et de projets pour lesquels l'équipe politique et technique de Région Morges s'applique à apporter un regard transversal.

La gestion de la **mobilité**, notamment la diminution du trafic en heure de pointe, est un défi majeur des prochaines années. Une politique régionale est impérative pour y répondre notamment en proposant des alternatives efficaces au transport individuel motorisé, en matière de transports publics et de mobilité douce.

Dans le domaine de l'**urbanisme**, il s'agit de proposer des projets urbains conformes aux orientations de l'agglomération et du Plan directeur cantonal tout en proposant des espaces publics et de loisirs de qualité. Un équilibre entre une réponse adaptée à la demande en logements et le besoin de locaux des entreprises et la préservation de la qualité du cadre de vie, du paysage et des espaces agricoles, doit être trouvé.

Afin de valoriser ce **cadre de vie** très particulier permettant de bénéficier à la fois des avantages d'une agglomération et de ceux de la « campagne », les aspects de mobilité et d'urbanisation doivent être accompagnés par un engagement fort dans les domaines de l'**environnement** et une politique d'intégration des **espaces agricoles** et de l'agriculture dans les projets d'aménagement régionaux, sans oublier, également, les enjeux liés à l'évolution du climat.

Région Morges, c'est :

Accompagner les projets des phases stratégiques à la mise en œuvre



Les missions

Afin de soutenir les communes dans la réalisation d'un projet de territoire durable et qualitatif, Région Morges couvre plusieurs missions allant de l'élaboration de stratégies régionales à l'accompagnement de la mise en œuvre de projets concrets, en passant par la coordination entre les planifications communales et le projet d'agglomération.

Plus précisément, Région Morges :

- **garantit la prise en compte des positions de ses communes membres** dans le résultat des études PALM et met en place les processus d'information, de consultation et de validation ad hoc auprès des services techniques communaux et des Municipalités ;
- **propose aux communes des stratégies régionales** adaptées aux enjeux locaux et en lien avec les orientations définies par le Canton et le PALM et avec les actualités de l'aménagement du territoire ;
- **propose des démarches ad hoc pour la mise en œuvre de ces stratégies ;**
- **accompagne les communes** dans le développement de leur planification et de leurs projets afin de garantir leur adéquation avec le PALM ;
- **est responsable de la planification de l'offre des transports publics urbains** et travaille étroitement avec les MBC et les communes partenaires pour mettre en place un réseau en adéquation avec les besoins de la population.

Région Morges, c'est :

Mettre à disposition des communes des outils pour une compréhension du contexte légal et des dynamiques territoriales



Région Morges a des séances régulières avec les services cantonaux, les offices fédéraux et les autres agglomérations afin de s'informer des stratégies territoriales et des évolutions du cadre légal.

Veille stratégique

Afin de conseiller au mieux les dirigeant-e-s politiques de Région Morges dans les différentes politiques thématiques, l'association met en place une veille stratégique avec, notamment, un **observatoire territorial**.

Cet outil permettra des données essentielles pour analyser le territoire et mesurer l'impact des stratégies territoriales. Ces données concerneront notamment les aménagements (ex.: km de pistes cyclables, voie bus, etc.) et des données factuelles.

Région Morges est tenue régulièrement informée des modifications du cadre légal dans ses domaines de compétence. Elle peut donc à son tour informer au mieux les communes sur ces évolutions.

Communication

Région Morges apporte son soutien et produit des supports de communication au sujet de thématiques ou de projets en mobilité, environnement et urbanisation.

Région Morges

021 546 85 13

Rue Dr. Yersin 1

info@regionmorges.ch

1110 Morges

www.regionmorges.ch



Denges



Echandens



Echichens



Lonay



Lully



Lussy-sur-Morges



Morges



Préverenges



Saint-Prex



Tolochez